

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 057 653	1 008 596	2 066 249	7 230 553
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 057 653</b>	<b>1 008 596</b>	<b>2 066 249</b>	<b>7 230 553</b>
Production stockée				
Production immobilisée				5 190
Subventions d'exploitation				1 998
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			60 686	181
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 126 935</b>	<b>7 237 922</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 026 855	5 323 117
Impôts, taxes et versements assimilés			-3 230	761 096
Salaires et traitements				1 574 872
Charges sociales			-9 845	909 371
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				185 300
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 070	399
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 014 850</b>	<b>8 754 155</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>112 085</b>	<b>-1 516 233</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			2 114 886	39 352 886
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				7 211
Autres intérêts et produits assimilés			2 777	1 299 745
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				20
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>2 117 662</b>	<b>40 659 862</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				12 024 018
Intérêts et charges assimilées			87 339	262 430
Différences négatives de change				49
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>87 339</b>	<b>12 286 497</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>2 030 323</b>	<b>28 373 365</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>2 142 409</b>	<b>26 857 132</b>

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 012
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 714 608	1 708 064
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	30 000	333 222
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 744 608</b>	<b>2 048 299</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 987	94 562
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 262 488	4 595 295
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		677 880
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 306 475</b>	<b>5 367 737</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>438 133</b>	<b>-3 319 439</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	3 591 056	2 734 044
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 989 206</b>	<b>49 946 083</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 999 720</b>	<b>29 142 433</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 010 514</b>	<b>20 803 650</b>



## FINANCIERE DE L'OMBREE

**8 Boulevard Boulevard Charles Détriché**

**49000 ANGERS**

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:  
*Olivier Clément*  
CAA70F8510E4CE...

*Comptes au 31/12/2023*



**- SOMMAIRE -****Etats financiers**

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat	6

**Annexes**

Faits caractéristiques	9
Immobilisations	12
Règles et méthodes comptables	13
Note sur le Bilan	17
Amortissements	21
Provisions et dépréciations	22
Créances et dettes	23
Produits à recevoir	24
Tableau de variation des capitaux propres	25
Ventilation du chiffre d'affaires	26
Charges et produits exceptionnels	27
Charges et produits financiers	28
Engagements en matière de retraites, pensions - NEANT	29
Effectif moyen - NEANT	30
Charges à payer	31
Charges et produits constatés d'avance	32
Composition du capital social	32
Engagements de crédit-bail - NEANT	33
Transfert de charges - NEANT	34
Engagements financiers donnés et reçus	35
Dettes garanties par des sûretés réelles - NEANT	36
Résultat et impôts sur les bénéfices	37
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	38
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	39
Situation fiscale différée et latente	40
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	41
Note sur le compte de résultat	42
Autres informations	43

**Détail des comptes**

Détail des comptes - Actif	47
Détail des comptes - Passif	49
Détail des comptes - Charges	51
Détail des comptes - Produits	55

**Documents fiscaux**

2050 - Bilan Actif	58
2051 - Bilan Passif	59
2052 - Compte de résultat	60
2053 - Compte de résultat suite	61
2054 - Immobilisations	63

2054Bis - Ecart de réévaluation	64
2055 - Amortissements	65
2056 - Provisions	66
2057 - Créances et Dettes	69
2058A - Détermination du résultat fiscal	70
2058ABis - Détermination du résultat fiscal	72
2058B - Déficit, provisions non déductibles	73
2058BBis - Suivi des déficits et moins-values	74
2058C - Renseignements divers	75
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	76
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	77
2059A - Détermination +/- values	78
2059B - Affectation + values court terme	79
2059C - Suivi - values long terme	80
2059D - Affectation + values long terme	81
2059E - Détermination valeur ajoutée et effectifs	82
2059F - Composition du capital social	83
2059G - Filiales et participations	84

# Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	53 938 506	9 184 330	44 754 176	44 548 176
Créances rattachées à des participations	5 159 623	2 382 275	2 777 348	763 801
Autres titres immobilisés	70 500		70 500	67 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 111		8 111	102 605
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>59 176 740</b>	<b>11 566 605</b>	<b>47 610 135</b>	<b>45 482 082</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				381 772
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	3 268 869	192 381	3 076 488	1 616 019
Autres créances	2 199 956		2 199 956	1 598 973
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	157 679		157 679	931 884
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 626 504</b>	<b>192 381</b>	<b>5 434 123</b>	<b>4 528 648</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 803 244</b>	<b>11 758 986</b>	<b>53 044 258</b>	<b>50 010 730</b>

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel ( dont versé : 57 682 400 )	57 682 400	57 682 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport	270 053	270 053
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	-20 802 925	-41 606 575
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 010 514</b>	<b>20 803 650</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	388 997	388 997
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 728 011</b>	<b>37 738 525</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	639 582	669 582
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>639 582</b>	<b>669 582</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		55 984
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 569 325
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	5 903 388	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 131 487	4 626 495
Dettes fiscales et sociales	281 689	139 874
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 360 101	3 210 944
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>15 676 665</b>	<b>11 602 623</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 044 258</b>	<b>50 010 730</b>

**FINANCIERE DE L'OMBREE**

Société par actions simplifiée au capital de 57 682 400 euros  
Siège social : 8 boulevard Charles Détriché – 49000 Angers  
413 101 957 RCS Angers  
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 28 JUIN 2024**

L'an 2024,  
Le 28 juin,

**ELECTRO HOLDING**, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 15 boulevard F.W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg, immatriculée sous le numéro d'identification B216511, représentée par Madame Florence GERARDY (membre de catégorie B du directoire d'ELECTRO HOLDING) et par HIVEST CAPITAL PARTNERS (Président et membre de catégorie A du directoire d'ELECTRO HOLDING, représentée par Monsieur Axel BONNASSIES)

Associé unique de la Société,

et en présence de Monsieur Olivier Clément, Président du Directoire de la Société,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président du Directoire de la Société, Monsieur Olivier Clément, a établi et arrêté le 2 mai 2024, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le rapport de gestion sur les opérations sur l'exercice écoulé et le rapport sur la gestion du Groupe.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition des co-commissaires aux comptes DELOITTE ET ASSOCIES et FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL.

ELECTRO HOLDING, associé unique de la Société, a pris connaissance des comptes annuels de l'exercice, du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président du Directoire, approbation des charges non déductibles fiscalement ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président du Directoire ; approbation des charges non déductibles*

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice, du rapport de gestion et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes

Paraphe DS DS  
AB FG OL

annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique donne au Président du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

---

## DEUXIEME DECISION

*Affectation du résultat de l'exercice*

---

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -1 010 514 euros de la manière suivante :

**Origine :**

- Perte de l'exercice : - 1 010 514 euros

**Affectation :**

- Au compte « report à nouveau » : - 1 010 514 euros

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « report à nouveau » est de - 21 813 439 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 36 728 011 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

---

## TROISIEME DECISION

*Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce*

---

L'associé unique approuve les conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

▪ **Conventions de prestation de services entre la Société et ses Filiales**

La Société a fourni des prestations de services moyennant redevance. La rémunération des Prestations perçue par la Société pour l'exercice écoulé s'est élevée à :

- 948.448 € de la part de Eolane China,
- 43.431 € de la part de ESCM.

▪ **Convention de prestations de services conclue entre ELECTRO HOLDING et la Société :**

ELECTRO HOLDING a fourni, aux termes du contrat conclu le 28 juillet 2017, des prestations de services en matière d'analyse du marché et potentiel de développement du Groupe éolane et de recherche de cibles de croissance externe et d'accompagnement. Les prestations facturées à la Société au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 114.062,66 €.

Paraphe  
AB

DS  
FG

DS  
OC

▪ **Convention de prestation de services entre EOLANE FRANCE et la Société :**

EOLANE FRANCE et la Société, Associé Unique de EOLANE FRANCE, ont conclu une convention de prestation de services le 1<sup>er</sup> mai 2022, aux termes de laquelle EOLANE FRANCE, en tant que holding animatrice du Groupe éolane, fournit à la Société (et à l'ensemble des sociétés du Groupe) une gamme étendue de services dans les domaines visés dans ladite convention (administrative, comptable, financière, fiscale et juridique) et définis comme les Prestations. La rémunération des Prestations perçue par EOLANE FRANCE de la part de la Société pour l'exercice écoulé s'est élevée à 1.091.879 €.

▪ **Convention de mandat social conclue entre la Société et MTCM :**

Ce contrat signé le 5 mai 2021 encadre le mandat de Président de la société confié à MTCM (RCS Nanterre 898 334 626) pour la période courant à partir du 17 mai 2021 et fixe la rémunération de la société MTCM. La rémunération annuelle du mandat est de 592.000 € HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Conformément à l'article 4 du contrat ci-dessus mentionné, cette rémunération est ventilée comme suit :

- une rémunération fixe annuelle d'un montant de 576.000 € HT,
- une rémunération variable d'un montant de 16.000 € HT, qui a été déterminée (et dont les objectifs ont été déterminés) conjointement par le Président et le Comité de supervision au début de l'exercice social.

---

**QUATRIEME DECISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

---

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

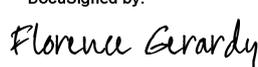
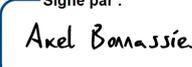
\* \* \*

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

*Signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.*

**ELECTRO HOLDING**

Représentée par Madame Florence GERARDY et Monsieur Axel Bonnassies

DocuSigned by:  166B163527B941F...	Signé par :  A5907ED05006438...
---	---

**EN PRESENCE DE :**

Monsieur **Olivier Clément**

Président du Directoire

DocuSigned by:  
  
CAAF70F8510E4CE...

# FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché  
49000 ANGERS

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Fiduciaire Audit Conseil**

4 rue Fernand Forest  
BP 90825  
49 000 Angers

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché  
49000 ANGERS

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'associé unique de la société FINANCIERE DE L'OMBREE

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DE L'OMBREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers et Saint-Herblain, le 21 juin 2024

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

 *PILAT Guillaume*

Guillaume PILAT

Deloitte & Associés



Jérôme QUERO

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	53 938 506	9 184 330	44 754 176	44 548 176
Créances rattachées à des participations	5 159 623	2 382 275	2 777 348	763 801
Autres titres immobilisés	70 500		70 500	67 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 111		8 111	102 605
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>59 176 740</b>	<b>11 566 605</b>	<b>47 610 135</b>	<b>45 482 082</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				381 772
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	3 268 869	192 381	3 076 488	1 616 019
Autres créances	2 199 956		2 199 956	1 598 973
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	157 679		157 679	931 884
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 626 504</b>	<b>192 381</b>	<b>5 434 123</b>	<b>4 528 648</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 803 244</b>	<b>11 758 986</b>	<b>53 044 258</b>	<b>50 010 730</b>

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel ( dont versé : 57 682 400 )	57 682 400	57 682 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport	270 053	270 053
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	-20 802 925	-41 606 575
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 010 514</b>	<b>20 803 650</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	388 997	388 997
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 728 011</b>	<b>37 738 525</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	639 582	669 582
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>639 582</b>	<b>669 582</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		55 984
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	5 903 388	3 569 325
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 131 487	4 626 495
Dettes fiscales et sociales	281 689	139 874
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 360 101	3 210 944
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>15 676 665</b>	<b>11 602 623</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 044 258</b>	<b>50 010 730</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 057 653	1 008 596	2 066 249	7 230 553
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 057 653</b>	<b>1 008 596</b>	<b>2 066 249</b>	<b>7 230 553</b>
Production stockée				
Production immobilisée				5 190
Subventions d'exploitation				1 998
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			60 686	181
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 126 935</b>	<b>7 237 922</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 026 855	5 323 117
Impôts, taxes et versements assimilés			-3 230	761 096
Salaires et traitements				1 574 872
Charges sociales			-9 845	909 371
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				185 300
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 070	399
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 014 850</b>	<b>8 754 155</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>112 085</b>	<b>-1 516 233</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			2 114 886	39 352 886
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				7 211
Autres intérêts et produits assimilés			2 777	1 299 745
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				20
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>2 117 662</b>	<b>40 659 862</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				12 024 018
Intérêts et charges assimilées			87 339	262 430
Différences négatives de change				49
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>87 339</b>	<b>12 286 497</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>2 030 323</b>	<b>28 373 365</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>2 142 409</b>	<b>26 857 132</b>

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 012
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 714 608	1 708 064
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	30 000	333 222
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 744 608</b>	<b>2 048 299</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 987	94 562
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 262 488	4 595 295
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		677 880
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 306 475</b>	<b>5 367 737</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>438 133</b>	<b>-3 319 439</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	3 591 056	2 734 044
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 989 206</b>	<b>49 946 083</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 999 720</b>	<b>29 142 433</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 010 514</b>	<b>20 803 650</b>

# Annexes

### **Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice**

---

La Société Financière de l'Ombrée est la société consolidante du périmètre de consolidation comprenant 17 entités (contre 18 à la clôture de l'exercice précédent), par intégration globale dont la liste est annexée aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice s'est élevé à 322.459.821 € contre 313.505.744 € lors de l'exercice précédent, soit une progression de 2,9 %.

Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale au sein du groupe FINANCIERE DE L'OMBREE SAS, dont la Société agit en qualité de tête de Groupe.

Les sociétés intégrées (fiscalement) dans le groupe d'intégration fiscale (par la Société, tête de groupe) sont les sociétés FINANCIERE DE L'OMBREE (tête de groupe), EOLANE FRANCE, EOLANE COMBREE, EOLANE ANGERS, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE, EOLANE NEUILLY-EN-THELLE et EOLANE DOUARNENEZ.

### **Crise internationale des composants**

---

Depuis 2021, le Groupe a subi la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du besoin en fonds de roulement des sociétés du Groupe.

Pour pallier cette pénurie, le Groupe a recherché pour le compte de ses clients des solutions alternatives, parfois excessivement plus chères, et s'est efforcé de répercuter ces hausses de prix auprès de ses clients, parfois en sacrifiant la marge normalement induite sur ces achats.

Cette pénurie s'est poursuivie en 2023 sur l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été renouvelé en France en 2023, au sein de sociétés françaises du Groupe, afin de pallier la baisse d'activité induite par ces défauts de complétude. Cette pénurie a diminué depuis fin 2023. Toutefois, on observe un ralentissement de la demande de nos clients, leurs achats de produits finis ayant permis d'atteindre un point haut dans leurs stocks.

### Fusion

---

EOLANE MAROC, filiale à 100 % d'EOLANE FRANCE, a procédé à une opération de fusion-absorption sur l'exercice 2023, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'EOLANE TEMARA, filiale également à 100 % d'EOLANE FRANCE.

### Constitution

---

Une nouvelle société, EOLANE MALAYSIA, a été créée en Malaisie le 21 février 2023.

### Augmentation de capital

---

Conformément aux stipulations des termes et conditions des BSA Fiduciaires et du pouvoir spécial conféré par FINANCIERE DE L'OMBREE le 8 avril 2022, PRISTINE agissant en qualité de fiduciaire de la Fiducie FDO 2022 a exercé, le 23 juin 2023, les droits attachés à 125.000 BSA Fiduciaires et souscrit 125.000 actions ordinaires nouvelles EOLANE FRANCE, émises au pair, pour un prix d'exercice de 16 € par BSA Fiduciaire, soit un prix d'exercice total de 2.000.000 €. L'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA Fiduciaires est réputée être définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des droits attachés à ces BSA Fiduciaires.

Le 13 juillet 2023, PRISTINE agissant pour le compte et au nom de FINANCIERE DE L'OMBREE dans le cadre d'un mandat exprès et n'ayant pas vocation à conserver les actions EOLANE FRANCE, a restitué à FINANCIERE DE L'OMBREE l'intégralité des nouvelles actions EOLANE FRANCE émises en contrepartie des BSA Fiduciaires.

Au 31 décembre 2023, le capital social d'EOLANE FRANCE est de 34.774.992 € divisé en 2.173.437 actions d'une valeur nominale de 16 €.

### Projets Informatiques

---

Le déploiement des projets informatiques de convergence s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2023. Ces projets ont pour objectif :

- d'harmoniser les processus métier et les outils entre les sociétés ;
- de déployer une solution de gestion des entrepôts, harmonisée pour les sociétés utilisatrices de SAP, basées sur le module WM et l'utilisation de terminaux mobiles (cette solution doit permettre de gagner en productivité et traçabilité et d'optimiser les déplacements dans l'entrepôt) ;
- de déployer une solution harmonisée de gestion des contrôles qualités et d'assurer le suivi des non-conformités lors de la réception matière.

### Mise en œuvre de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie

---

Une nouvelle convention collective nationale de la métallurgie a été signée le 7 février 2022, avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au sein des sociétés du Groupe, la mise en application anticipée de cette nouvelle convention s'est notamment traduite par :

- la refonte de la cotation des emplois (mise à jour des fiches emplois, évaluation et cotation des emplois selon les directives de la convention collective),

- la mise en œuvre des dispositions relatives au temps de travail (aménagement).

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Terrains			
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	56 878 582		3 447 256
Autres titres immobilisés	67 500		3 000
Prêts et autres immobilisations financières	102 605		990
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>57 048 687</b>	<b>3 451 246</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 048 687</b>	<b>3 451 246</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		1 227 709	59 098 129	
Autres titres immobilisés			70 500	
Prêts et autres immobilisations financières		95 484	8 111	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 323 193</b>	<b>59 176 740</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 323 193</b>	<b>59 176 740</b>	

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 53 044 258 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte 1 010 514 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **Règles générales**

---

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes du maintien du soutien du financement de l'exploitation par le Groupe Eolane.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise.

Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

### **Amortissements**

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- \* Installations techniques : 3 à 5 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 6 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 25 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 10 ans
- \* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### **Fonds commercial**

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, la société considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

La société a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

En cas d'indice de perte de valeur, la société a réalisé un test de dépréciation. Ce test est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Au 31 décembre 2023 la société n'a pas de fonds de commerce.

### **Frais de recherche et développement**

---

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif.

Un amortissement économique sur 5 ans est comptabilisé à compter de la date de la mise en service ou au début de l'utilisation prévue.

La société n'a pas recours aux frais de recherche et développement.

### **Immobilisations financières**

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks

---

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits fabriqués et en-cours de production sont valorisés après prise en compte du coût des composants, de la main d'œuvre définie à partir des gammes établies pour chaque produit et des achats de sous-traitance suivant les prix définis par la nomenclature.

Une dépréciation est effectuée sur les produits et les matières premières dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Une provision est déterminée de manière statistique sur les surstocks (stocks disponibles supérieurs aux besoins connus à la date d'inventaire) et les stocks morts (stocks sans mouvement utile depuis plus de 12 mois).

Les taux de provision sont fondés sur la connaissance des taux de consommation internes passés.

Les provisions ainsi déterminées sont ensuite ajustées sur la base de données économiques non intégrées dans le calcul statistique : engagements contractuels clients de reprise des surstocks, démarrage d'activité, prévisions de commande.

Au 31 décembre 2023, la société n'a pas de stock et en cours.

## Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Subventions d'investissement

---

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices. Elles sont étalées sur la durée d'amortissement des immobilisations financées.

Pas de subvention en 2023.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **Opérations en devises**

---

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération.

Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

**Immobilisations financières**

---

**Mali de fusion (Origine)**

Le mali technique, issu de la fusion des sociétés « Network Concept Fiances »(NCF) et la « Financière de l'Ombree », s'élève à 5 106 013 euros. Ce mali est affecté comme il est prévu aux différents actifs dotés de plus-values latentes selon le détail ci-après :

Les valeurs comptables et réelles sont à la date d'affectation du mali.

**Actifs figurant dans les comptes :****Titres Eolane St Agrève**

Valeur comptable : 2 735 504€  
Valeur réelle : 4 717 220€  
PV latente brute : 1 981 716€  
PV latente nette d'impôt : 1 981 716€  
Affectation du mali : 1 001 208€

**Titres Eolane Neuilly en Thelle**

Valeur comptable : 436 954€  
Valeur réelle : 2 194 092€  
PV latente brute : 1 757 138€  
PV latente nette d'impôt : 1 757 138€  
Affectation du mali : 887 746€

**Titres Eolane Valence**

Valeur comptable : 550 267€  
Valeur réelle : 6 917 873€  
PV latente brute : 6 367 606€  
PV latente nette d'impôt : 6 367 606€  
Affectation du mali : 3 217 059€

**Totaux**

Valeur comptable : 3 722 725€  
Valeur réelle : 13 829 185€  
PV latente brute : 10 106 460€  
PV latente nette d'impôt : 10 106 460€  
Affectation du mali : 5 106 013€

**Ce mali de fusion a été totalement transféré dans l'opération d'apport partiel d'actif à EOLANE France pour une somme de 5 106 013€.**



Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital
- (2) Capitaux propres autres que le capital
- (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenues
- (5) Valeur comptable nette des titres détenues
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés
- (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
- (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par Financière de l'Ombree au cours de l'exercice.

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10)

**A Renseignements détaillés  
sur chaque titre**

**- Filiales  
(détenues à + 50%)**

<b>Eolane Montceau *</b>	5 000		100	9 184	0	2382			0
<b>Eolane CHINA (Ex Technology)</b>	3 500	24 816	94	2 572	2 572	0	68 149	7 954	2000
<b>Eolane Malaysia</b>	1 649	-216	20	206	206	0	0	-248	0
<b>Eolane Tallinn</b>	1 310	21 676	100	5 000	5000	0	61 687	3 622	0
<b>Eolane France</b>	34 775	-23 420	100	36 867	36 867	0	14 232	-6 630	0

**-Participations  
(détenues entre 10 et 50%)**

**B. Renseignements Globaux  
sur les autres entités**

- Autres Filiales françaises
- Autres Filiales étrangères
- Autres Participations françaises
- Autres Participations étrangères

\* Société en liquidation judiciaire

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

Frais d'établissements et développement  
Fonds commercial  
Autres immobilisations incorporelles

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Terrains  
Constructions sur sol propre  
Constructions sur sol d'autrui  
Constructions installations générales, agenc., aménag.  
Installations techniques, matériel et outillage industriels  
Installations générales, agenc. et aménag. divers  
Matériel de transport  
Matériel de bureau et informatique, mobilier  
Emballages récupérables, divers

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**TOTAL GENERAL**

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.  
Fonds Cial  
Autres. INC.

**INCORPOREL.**

Terrains  
Construct.  
- sol propre  
- sol autrui  
- installations  
Install. Tech.  
Install. Gén.  
Mat. Transp.  
Mat bureau  
Embal récup.

**CORPOREL.**

Acquis. titre

**TOTAL**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler  
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	388 997			388 997
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>388 997</b>			<b>388 997</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	669 582		30 000	639 582
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>669 582</b>		<b>30 000</b>	<b>639 582</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	9 184 330			9 184 330
Dépréciations autres immobilis. financières	2 382 275			2 382 275
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	192 381			192 381
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>11 758 986</b>			<b>11 758 986</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 817 565</b>		<b>30 000</b>	<b>12 787 565</b>

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

30 000

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 159 623	5 159 623	
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 111		8 111
Clients douteux ou litigieux	230 857	230 857	
Autres créances clients	3 038 012	3 038 012	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	800	800	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	45 949	45 949	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	119 505	119 505	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 179 862	1 179 862	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	11 531	11 531	
Groupe et associés	816 927	816 927	
Débiteurs divers	25 382	25 382	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 636 560</b>	<b>10 628 449</b>	<b>8 111</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
 Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
 Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	5 903 388	5 903 388		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 131 487	5 131 487		
Personnel et comptes rattachés	25 199	25 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 700	4 700		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	251 789	251 789		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 328 193	4 328 193		
Autres dettes	31 908	31 908		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 676 665</b>	<b>15 676 665</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exercice  
 Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Libellé	31/12/2023
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
<b>CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS</b>	
INTERETS COURUS	24 732,08
CR RAT PART FIDUCI22	2 002 000,00
<b>TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS</b>	<b>2 026 732,08</b>
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	
CLIENTS FACTURES A E	2 242 280,00
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>2 242 280,00</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>	
ETAT - PRODUITS A RE	11 531,00
DIVERS - PRODUITS A	25 382,36
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>36 913,36</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>4 305 925,44</b>

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	57 682 400				57 682 400
Primes d'émission	270 053				270 053
Réserve légale	200 000				200 000
Réserves générales					
Report à nouveau	-41 606 575	20 803 650			-20 802 925
Résultat de l'exercice	20 803 650	-20 803 650	-1 010 514		-1 010 514
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	388 997				388 997
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>37 738 525</b>		<b>-1 010 514</b>		<b>36 728 011</b>



	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 987	94 562
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 262 488	4 595 295
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		677 880
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 306 475</b>	<b>5 367 737</b>
	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 012
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 714 608	1 708 064
Reprises sur provisions et transferts de charge	30 000	333 222
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 744 608</b>	<b>2 048 299</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>438 133</b>	<b>-3 319 439</b>

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
--------------------	---------	----------------------

Dotations financières aux amortissements et provisions

Intérêts et charges assimilées

87 339

661160/661700

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de V.M.P

TOTAL

87 339

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

Produits financiers de participations

2 114 886

761100/761700

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

2 777

768000

Reprise sur provisions et transfert de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de VMP

TOTAL

2 117 663

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité			
<b>TOTAL</b>			

Effectifs

Personnel salarié

Personnel à disposition  
de l'entreprise

TOTAL

Libellé	31/12/2023
<b>CHARGES A PAYER</b>	
<b>EMPRUNTS DETTES FINANCIERES</b>	
INT.COUR DETTES RAT	91 600,26
<b>TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES</b>	<b>91 600,26</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	
FOURNISSEURS FACTURE	18 000,00
FOURN. FNP MANUELLES	1 694 091,06
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	<b>1 712 091,06</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>1 803 691,32</b>

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 605 150			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>					
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR NETTE</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES A PAYER</b>					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>					

Montant pris en charge ds exerc.

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
-----------------------	---------	----------------------

TOTAL

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Nantissement titres participation (valeur à l'origine)	30 000 000					30 000 000
--	------------	--	--	--	--	------------

Materiel CISCO

<b>TOTAL</b>	<b>30 000 000</b>					<b>30 000 000</b>
--------------	-------------------	--	--	--	--	-------------------

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--



	Taux	Montant
<b>BASE DE CALCUL DE L'IMPOT</b>		
Taux Normal	25,00%	592 172
Taux Normal		
Taux Réduit		
Plus-Value à LT		
Concession de licences		
Contribution locative		
<b>CREDITS D'IMPOT</b>		
Compétitivité Emploi		
Crédit recherche		
Crédit formation des dirigeants		
Crédit apprentissage		
Crédit famille		
Investissement en Corse		
Crédit en faveur du mécénat		
<b>AUTRES IMPUTATIONS</b>		

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			-1 010 514
Impôt sur les bénéfices			3 591 056
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>2 580 542</b>
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>			
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>2 580 542</b>

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 943 463		1 943 463
Résultat exceptionnel à court terme	438 133		438 133
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs		3 392 110	(3 392 110)
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>2 381 596</b>	<b>3 392 110</b>	<b>(1 010 514)</b>

Le montant dans la ligne créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs correspond à la contribution de charges d'impôt sur les sociétés issu de l'application de la convention d'intégration fiscale de 3 392 110 €



Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

FINANCIERE DE L'OMBREE SIREN : 413101957	SAS	57 682 400	
---	-----	------------	--

Adresse du siège social

8 Boulevard Détriché

49000 ANGERS

### **Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

---

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS FINANCIERE DE L'OMBREE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE DE L'OMBREE, 8 Boulevard Charles Détriché 49000 ANGERS.

Elle agit en qualité de tête de groupe.

### **INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME DE GROUPE (art 223-A à 223-U du C.G.I)**

#### **I - Durée d'application de l'option**

L'option a été formulée avec effet du 1er janvier 1999 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

#### **II - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble**

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet au 01 janvier 2022 :

La société mère pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

#### **III - Informations relatives à l'impôt comptabilisé**

Impôt comptabilisé (charges) : 3 392 110 euros

Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0 euros

#### **IV - Détail du poste "Impôt sur les bénéfices"**

Intégration fiscale "charges" : 3 392 110 euros

#### **V- Liste des sociétés intégrées dans le groupe**

Société : SAS EOLANE FRANCE

Siège social : 8 Boulevard Détriché 49000 Angers

Société : SAS EOLANE COMBREE

Siège social : Val d'Ombree - 49250 Combrée

Société : SAS EOLANE ANGERS

Siège social : 8 Boulevard Détriché 49000 Angers

Société : SAS EOLANE SAINT AGREVE

Siège social : ZA de Racles 07320 Saint Agreve

Société : SAS EOLANE VALENCE

Siège social : 1 rue Gilles de Roberval 26000 Valence

Société : SAS EOLANE NEUILLY-EN-THELLE

Siège social : 3 rue de l'Europe 60530 Neuilly en Thelle

Société : SAS EOLANE DOUARNENEZ

Siège social : 40 route de Lannugat 29100 Douarnenez

#### **VI - Identité de la société tête de groupe**

Société : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

Siège social : 8 Boulevard Charles Détriché - 49000 Angers

## Autres engagements

---

FDO a signé le 15 février 2022 un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation par jugement du Tribunal de commerce d'Angers le 25 février 2022, publiée au BODACC le 1<sup>er</sup>-2 mars 2022.

Cet accord porte notamment sur la disparition des deux fiducies mises en place pour la première en 2017 et pour la seconde en 2019, par voie de renonciation de la part de l'ensemble des bénéficiaires et de restitution des actifs fiduciaires aux entités concernées.

## Engagements réciproques

---

Abandons de créances conditionnelles résiduelles : 7 477 547.29 euros.

### Abandon de créances avec Eolane Montceau (Société en liquidation judiciaire)

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 000 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2015 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 600 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Suite à la liquidation judiciaire de Eolane Montceau, l'ensemble de ces engagements sont caducs.

### Abandon de créances avec Eolane Maroc

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2012, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 30 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2013 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 600 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2020, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 597 547.29 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2021 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

### Abandon de créance avec Eolane Angers

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 250 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

### **Impôts sur les bénéfiques – Intégration fiscale**

---

La société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe FINANCIERE DE L'OMBREE au 8 boulevard Détriché 49000 Angers.

Pour l'exercice 2023, la société a comptabilisé une charge d'impôt de 3 392 110 €.

### **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés**

---

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet du 01 janvier 2021 :

La société mère pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

### **Parties liées**

---

Nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été effectuées avec des sociétés sous contrôle exclusif.

### **Evénements postérieurs à la clôture**

---

Le 9 janvier 2024, la société MTCM a démissionné de ses fonctions de Président et membre du Directoire de FINANCIERE DE L'OMBREE.

Le 7 février 2024, l'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Olivier Clément Président du Directoire de FINANCIERE DE L'OMBREE.

Dans l'optique d'accompagner ses clients au plus près de leurs marchés et de bénéficier d'un approvisionnement optimisé en composants électroniques compte tenu de la proximité géographique avec les fabricants d'Asie du Sud-Est, le Groupe s'est doté d'une nouvelle usine dans l'état de Penang, en Malaisie.

### **Continuité d'exploitation**

---

La Société reste confiante dans sa capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizé. Sur cette base, la direction de la Société estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2023 reste appropriée.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe**

---

La Société infléchit son plan stratégique afin de construire une base de rentabilité et d'excellence opérationnelle en amont de toute démarche de croissance externe potentielle.

La direction de la Société et du Groupe reste confiante dans sa capacité à délivrer sur 2024 une amélioration de la profitabilité en France dans un contexte de marché encore contraignant.

### **Incidence de la guerre en Ukraine**

---

Le contexte géopolitique actuel n'a pas d'incidence directe sur l'entreprise qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.

# Annexes

### **Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice**

---

La Société Financière de l'Ombree est la société consolidante du périmètre de consolidation comprenant 17 entités (contre 18 à la clôture de l'exercice précédent), par intégration globale dont la liste est annexée aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice s'est élevé à 322.459.821 € contre 313.505.744 € lors de l'exercice précédent, soit une progression de 2,9 %.

Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale au sein du groupe FINANCIERE DE L'OMBREE SAS, dont la Société agit en qualité de tête de Groupe.

Les sociétés intégrées (fiscalement) dans le groupe d'intégration fiscale (par la Société, tête de groupe) sont les sociétés FINANCIERE DE L'OMBREE (tête de groupe), EOLANE FRANCE, EOLANE COMBREE, EOLANE ANGERS, EOLANE SAINT-AGREVE, EOLANE VALENCE, EOLANE NEUILLY-EN-THELLE et EOLANE DOUARNENEZ.

### **Crise internationale des composants**

---

Depuis 2021, le Groupe a subi la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du besoin en fonds de roulement des sociétés du Groupe.

Pour pallier cette pénurie, le Groupe a recherché pour le compte de ses clients des solutions alternatives, parfois excessivement plus chères, et s'est efforcé de répercuter ces hausses de prix auprès de ses clients, parfois en sacrifiant la marge normalement induite sur ces achats.

Cette pénurie s'est poursuivie en 2023 sur l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été renouvelé en France en 2023, au sein de sociétés françaises du Groupe, afin de pallier la baisse d'activité induite par ces défauts de complétude. Cette pénurie a diminué depuis fin 2023. Toutefois, on observe un ralentissement de la demande de nos clients, leurs achats de produits finis ayant permis d'atteindre un point haut dans leurs stocks.

## Fusion

---

EOLANE MAROC, filiale à 100 % d'EOLANE FRANCE, a procédé à une opération de fusion-absorption sur l'exercice 2023, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'EOLANE TEMARA, filiale également à 100 % d'EOLANE FRANCE.

## Constitution

---

Une nouvelle société, EOLANE MALAYSIA, a été créée en Malaisie le 21 février 2023.

## Augmentation de capital

---

Conformément aux stipulations des termes et conditions des BSA Fiduciaires et du pouvoir spécial conféré par FINANCIERE DE L'OMBREE le 8 avril 2022, PRISTINE agissant en qualité de fiduciaire de la Fiducie FDO 2022 a exercé, le 23 juin 2023, les droits attachés à 125.000 BSA Fiduciaires et souscrit 125.000 actions ordinaires nouvelles EOLANE FRANCE, émises au pair, pour un prix d'exercice de 16 € par BSA Fiduciaire, soit un prix d'exercice total de 2.000.000 €. L'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA Fiduciaires est réputée être définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des droits attachés à ces BSA Fiduciaires.

Le 13 juillet 2023, PRISTINE agissant pour le compte et au nom de FINANCIERE DE L'OMBREE dans le cadre d'un mandat exprès et n'ayant pas vocation à conserver les actions EOLANE FRANCE, a restitué à FINANCIERE DE L'OMBREE l'intégralité des nouvelles actions EOLANE FRANCE émises en contrepartie des BSA Fiduciaires.

Au 31 décembre 2023, le capital social d'EOLANE FRANCE est de 34.774.992 € divisé en 2.173.437 actions d'une valeur nominale de 16 €.

## Projets Informatiques

---

Le déploiement des projets informatiques de convergence s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2023. Ces projets ont pour objectif :

- d'harmoniser les processus métier et les outils entre les sociétés ;
- de déployer une solution de gestion des entrepôts, harmonisée pour les sociétés utilisatrices de SAP, basées sur le module WM et l'utilisation de terminaux mobiles (cette solution doit permettre de gagner en productivité et traçabilité et d'optimiser les déplacements dans l'entrepôt) ;
- de déployer une solution harmonisée de gestion des contrôles qualités et d'assurer le suivi des non-conformités lors de la réception matière.

## Mise en œuvre de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie

---

Une nouvelle convention collective nationale de la métallurgie a été signée le 7 février 2022, avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au sein des sociétés du Groupe, la mise en application anticipée de cette nouvelle convention s'est notamment traduite par :

- la refonte de la cotation des emplois (mise à jour des fiches emplois, évaluation et cotation des emplois selon les directives de la convention collective),

- la mise en œuvre des dispositions relatives au temps de travail (aménagement).

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Terrains			
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	56 878 582		3 447 256
Autres titres immobilisés	67 500		3 000
Prêts et autres immobilisations financières	102 605		990
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>57 048 687</b>	<b>3 451 246</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 048 687</b>	<b>3 451 246</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		1 227 709	59 098 129	
Autres titres immobilisés			70 500	
Prêts et autres immobilisations financières		95 484	8 111	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 323 193</b>	<b>59 176 740</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 323 193</b>	<b>59 176 740</b>	

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 53 044 258 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte 1 010 514 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **Règles générales**

---

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes du maintien du soutien du financement de l'exploitation par le Groupe Eolane.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise.

Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

### **Amortissements**

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- \* Installations techniques : 3 à 5 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 6 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 25 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 10 ans
- \* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### **Fonds commercial**

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, la société considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

La société a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

En cas d'indice de perte de valeur, la société a réalisé un test de dépréciation. Ce test est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Au 31 décembre 2023 la société n'a pas de fonds de commerce.

### **Frais de recherche et développement**

---

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif.

Un amortissement économique sur 5 ans est comptabilisé à compter de la date de la mise en service ou au début de l'utilisation prévue.

La société n'a pas recours aux frais de recherche et développement.

### **Immobilisations financières**

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks

---

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits fabriqués et en-cours de production sont valorisés après prise en compte du coût des composants, de la main d'œuvre définie à partir des gammes établies pour chaque produit et des achats de sous-traitance suivant les prix définis par la nomenclature.

Une dépréciation est effectuée sur les produits et les matières premières dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Une provision est déterminée de manière statistique sur les surstocks (stocks disponibles supérieurs aux besoins connus à la date d'inventaire) et les stocks morts (stocks sans mouvement utile depuis plus de 12 mois).

Les taux de provision sont fondés sur la connaissance des taux de consommation internes passés.

Les provisions ainsi déterminées sont ensuite ajustées sur la base de données économiques non intégrées dans le calcul statistique : engagements contractuels clients de reprise des surstocks, démarrage d'activité, prévisions de commande.

Au 31 décembre 2023, la société n'a pas de stock et en cours.

## Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Subventions d'investissement

---

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices. Elles sont étalées sur la durée d'amortissement des immobilisations financées.

Pas de subvention en 2023.

**Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Opérations en devises**

---

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération.

Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

**Immobilisations financières**

---

**Mali de fusion (Origine)**

Le mali technique, issu de la fusion des sociétés « Network Concept Fiances »(NCF) et la « Financière de l'Ombrée », s'élève à 5 106 013 euros. Ce mali est affecté comme il est prévu aux différents actifs dotés de plus-values latentes selon le détail ci-après :

Les valeurs comptables et réelles sont à la date d'affectation du mali.

**Actifs figurant dans les comptes :****Titres Eolane St Agrève**

Valeur comptable : 2 735 504€  
Valeur réelle : 4 717 220€  
PV latente brute : 1 981 716€  
PV latente nette d'impôt : 1 981 716€  
Affectation du mali : 1 001 208€

**Titres Eolane Neuilly en Thelle**

Valeur comptable : 436 954€  
Valeur réelle : 2 194 092€  
PV latente brute : 1 757 138€  
PV latente nette d'impôt : 1 757 138€  
Affectation du mali : 887 746€

**Titres Eolane Valence**

Valeur comptable : 550 267€  
Valeur réelle : 6 917 873€  
PV latente brute : 6 367 606€  
PV latente nette d'impôt : 6 367 606€  
Affectation du mali : 3 217 059€

**Totaux**

Valeur comptable : 3 722 725€  
Valeur réelle : 13 829 185€  
PV latente brute : 10 106 460€  
PV latente nette d'impôt : 10 106 460€  
Affectation du mali : 5 106 013€

**Ce mali de fusion a été totalement transféré dans l'opération d'apport partiel d'actif à EOLANE France pour une somme de 5 106 013€.**

## Situation des titres de participations dans Financière de l'Ombree

AU 31/12/2023							
NOM DE LA SOCIETE	N-1	Entrées	Sorties	Valeur Brutes au 31/12/2023	Provision au 31/12/2023	Mali technique	Valeur actif
<b>261 000 - Immobilisations financières</b>	<b>53 732 505,83</b>	<b>206 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 938 505,83</b>	<b>9 184 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 754 175,83</b>
	0,00			0,00	0,00		0,00
261104 TITRES Eolane Montceaux	9 184 330,00	0,00	0,00	9 184 330,00	9 184 330,00		0,00
261111 TITRES CHINA	2 571 624,19	0,00	0,00	2 571 624,19	0,00		2 571 624,19
261112 TITRES MALAYSIA	0,00	206 000,00	0,00	206 000,00	0,00		206 000,00
261126 TITRES Tallinn	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00		5 000 000,00
261131 Frais acquisition Tallinn	83 193,87	0,00	0,00	83 193,87	0,00		83 193,87
261142 TITRES Eolane France	36 867 107,77	0,00	0,00	36 867 107,77	0,00	0,00	36 867 107,77
261143 BSA Eolane France	26 250,00	0,00	0,00	26 250,00	0,00	0,00	26 250,00
	<b>53 732 505,83</b>	<b>206 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 938 505,83</b>	<b>9 184 330,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 754 175,83</b>

**Liste des filiales et participations**

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital  
 (2) Capitaux propres autres que le capital  
 (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)  
 (4) Valeur comptable brute des titres détenues  
 (5) Valeur comptable nette des titres détenues  
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés  
 (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise  
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé  
 (9) Résultat du dernier exercice clos  
 (10) Dividendes encaissés par Financière de l'Ombree au cours de l'exercice.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

**A Renseignements détaillés  
sur chaque titre****- Filiales  
(détenues à + 50%)**

Eolane Montceau *	5 000		100	9 184	0	2382				0
Eolane CHINA (Ex Technology)	3 500	24 816	94	2 572	2 572	0	68 149	7 954	2000	
Eolane Malaysia	1 649	-216	20	206	206	0	0	-248	0	
Eolane Tallinn	1 310	21 676	100	5 000	5000	0	61 687	3 622	0	
Eolane France	34 775	-23 420	100	36 867	36 867	0	14 232	-6 630	0	

**-Participations  
(détenues entre 10 et 50%)****B. Renseignements Globaux  
sur les autres entités**

- Autres Filiales françaises
- Autres Filiales étrangères
- Autres Participations françaises
- Autres Participations étrangères

\* Société en liquidation judiciaire

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

Frais d'établissements et développement  
Fonds commercial  
Autres immobilisations incorporelles

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Terrains  
Constructions sur sol propre  
Constructions sur sol d'autrui  
Constructions installations générales, agenc., aménag.  
Installations techniques, matériel et outillage industriels  
Installations générales, agenc. et aménag. divers  
Matériel de transport  
Matériel de bureau et informatique, mobilier  
Emballages récupérables, divers

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### TOTAL GENERAL

#### VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.  
Fonds Cial  
Autres. INC.

#### INCORPOREL.

Terrains  
Construct.  
- sol propre  
- sol autrui  
- installations  
Install. Tech.  
Install. Gén.  
Mat. Transp.  
Mat bureau  
Embal récup.

#### CORPOREL.

Acquis. titre

#### TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler  
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	388 997			388 997
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>388 997</b>			<b>388 997</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	669 582		30 000	639 582
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>669 582</b>		<b>30 000</b>	<b>639 582</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	9 184 330			9 184 330
Dépréciations autres immobilis. financières	2 382 275			2 382 275
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	192 381			192 381
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>11 758 986</b>			<b>11 758 986</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 817 565</b>		<b>30 000</b>	<b>12 787 565</b>

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

30 000

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 159 623	5 159 623	
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 111		8 111
Clients douteux ou litigieux	230 857	230 857	
Autres créances clients	3 038 012	3 038 012	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	800	800	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	45 949	45 949	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	119 505	119 505	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 179 862	1 179 862	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	11 531	11 531	
Groupe et associés	816 927	816 927	
Débiteurs divers	25 382	25 382	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 636 560</b>	<b>10 628 449</b>	<b>8 111</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	5 903 388	5 903 388		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 131 487	5 131 487		
Personnel et comptes rattachés	25 199	25 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 700	4 700		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	251 789	251 789		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 328 193	4 328 193		
Autres dettes	31 908	31 908		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 676 665</b>	<b>15 676 665</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice  
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Libellé	31/12/2023
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
<b>CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS</b>	
INTERETS COURUS	24 732,08
CR RAT PART FIDUCI22	2 002 000,00
<b>TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS</b>	<b>2 026 732,08</b>
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	
CLIENTS FACTURES A E	2 242 280,00
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>2 242 280,00</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>	
ETAT - PRODUITS A RE	11 531,00
DIVERS - PRODUITS A	25 382,36
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>36 913,36</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>4 305 925,44</b>

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	57 682 400				57 682 400
Primes d'émission	270 053				270 053
Réserve légale	200 000				200 000
Réserves générales					
Report à nouveau	-41 606 575	20 803 650			-20 802 925
Résultat de l'exercice	20 803 650	-20 803 650	-1 010 514		-1 010 514
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	388 997				388 997
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>37 738 525</b>		<b>-1 010 514</b>		<b>36 728 011</b>

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
Ventes de produits finis					
Ventes de produits intermédiaires					
Vente de produits résiduels					
Travaux					
Etudes					
Prestations de services	1 045 649	991 879	2 037 528	7 061 288	-71,15 %
Ventes de marchandises					
Produits des activités annexes	12 004	16 717	28 721	169 265	-83,03 %

<b>TOTAL</b>	<b>1 057 653</b>	<b>1 008 596</b>	<b>2 066 249</b>	<b>7 230 553</b>	<b>-71,42 %</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------

	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 987	94 562
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 262 488	4 595 295
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		677 880
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 306 475</b>	<b>5 367 737</b>
	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 012
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 714 608	1 708 064
Reprises sur provisions et transferts de charge	30 000	333 222
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 744 608</b>	<b>2 048 299</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>438 133</b>	<b>-3 319 439</b>

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
--------------------	---------	----------------------

Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	87 339	661160/661700
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P		

TOTAL	87 339	
-------	--------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

Produits financiers de participations	2 114 886	761100/761700
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 777	768000
Reprise sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		

TOTAL	2 117 663	
-------	-----------	--

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité			
<b>TOTAL</b>			

**Effectifs**

**Personnel salarié**

**Personnel à disposition  
de l'entreprise**

**TOTAL**

Libelle	31/12/2023
<b>CHARGES A PAYER</b>	
<b>EMPRUNTS DETTES FINANCIERES</b>	
INT.COUR DETTES RAT	91 600,26
<b>TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES</b>	<b>91 600,26</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	
FOURNISSEURS FACTURE	18 000,00
FOURN. FNP MANUELLES	1 694 091,06
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	<b>1 712 091,06</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>1 803 691,32</b>

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 605 150			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
-----------	----------	---------------	-----------------------	---------------------------	-------

### VALEUR D'ORIGINE

#### AMORTISSEMENTS

Cumul exercices antérieurs

Exercice en cours

---

**TOTAL**


---

### VALEUR NETTE

#### REDEVANCES PAYEES

Cumul exercices antérieurs

Exercice en cours

---

**TOTAL**


---

#### REDEVANCES A PAYER

A un an au plus

A plus d'un an et moins de 5 ans

A plus de cinq ans

---

**TOTAL**


---

### VALEUR RESIDUELLE

Montant pris en charge ds exerc.

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
-----------------------	---------	----------------------

<b>TOTAL</b>		
--------------	--	--

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Nantissement titres participation (valeur à l'origine)	30 000 000					30 000 000
Materiel CISCO						

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL	30 000 000					30 000 000

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	
	<b>TOTAL</b>

	Taux	Montant
--	------	---------

---

**BASE DE CALCUL DE L'IMPOT**

---

Taux Normal	25,00%	592 172
Taux Normal		
Taux Réduit		
Plus-Value à LT		
Concession de licences		
Contribution locative		

---

**CREDITS D'IMPOT**

---

Compétitivité Emploi  
Crédit recherche  
Crédit formation des dirigeants  
Crédit apprentissage  
Crédit famille  
Investissement en Corse  
Crédit en faveur du mécénat

---

**AUTRES IMPUTATIONS**

---

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			-1 010 514
Impôt sur les bénéfices			3 591 056
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>2 580 542</b>
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>			
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>2 580 542</b>

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 943 463		1 943 463
Résultat exceptionnel à court terme	438 133		438 133
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs		3 392 110	(3 392 110)
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>2 381 596</b>	<b>3 392 110</b>	<b>(1 010 514)</b>

Le montant dans la ligne créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs correspond à la contribution de charges d'impôt sur les sociétés issu de l'application de la convention d'intégration fiscale de 3 392 110 €

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	388 997
<hr/>	
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>388 997</b>
<hr/>	
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement	
Congés payés	
Participation des salariés	
Déficits reportables de l'ensemble du groupe	120 740 304
<hr/>	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>120 740 304</b>
<hr/>	
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(120 351 307)</b>

**IMPOT DU SUR :**

Plus-values différées

**CREDIT A IMPUTER SUR :**

Déficits reportables

Moins-values à long terme

**SITUATION FISCALE LATENTE NETTE**

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisés à 25%

fait ressortir une créance future d'un montant de 30 087 827€

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

FINANCIERE DE L'OMBREE  
SIREN : 413101957

SAS

57 682 400

Adresse du siège social

8 Boulevard Détriché

49000 ANGERS

**Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS FINANCIERE DE L'OMBREE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE DE L'OMBREE, 8 Boulevard Charles Détriché 49000 ANGERS.

Elle agit en qualité de tête de groupe.

**INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME DE GROUPE (art 223-A à 223-U du C.G.I)****I - Durée d'application de l'option**

L'option a été formulée avec effet du 1er janvier 1999 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

**II - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble**

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet au 01 janvier 2022 :

La société mère pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

**III - Informations relatives à l'impôt comptabilisé**

Impôt comptabilisé (charges) : 3 392 110 euros

Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0 euros

**IV - Détail du poste "Impôt sur les bénéfices"**

Intégration fiscale "charges" : 3 392 110 euros

**V- Liste des sociétés intégrées dans le groupe**

Société : SAS EOLANE FRANCE

Siège social : 8 Boulevard Détriché 49000 Angers

Société : SAS EOLANE COMBREE

Siège social : Val d'Ombree - 49250 Combrée

Société : SAS EOLANE ANGERS

Siège social : 8 Boulevard Détriché 49000 Angers

Société : SAS EOLANE SAINT AGREVE

Siège social : ZA de Racles 07320 Saint Agreve

Société : SAS EOLANE VALENCE

Siège social : 1 rue Gilles de Roberval 26000 Valence

Société : SAS EOLANE NEUILLY-EN-THELLE

Siège social : 3 rue de l'Europe 60530 Neuilly en Thelle

Société : SAS EOLANE DOUARNENEZ

Siège social : 40 route de Lannugat 29100 Douarnenez

**VI - Identité de la société tête de groupe**

Société : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

Siège social : 8 Boulevard Charles Détriché - 49000 Angers

## Autres engagements

---

FDO a signé le 15 février 2022 un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation par jugement du Tribunal de commerce d'Angers le 25 février 2022, publiée au BODACC le 1<sup>er</sup>-2 mars 2022.

Cet accord porte notamment sur la disparition des deux fiducies mises en place pour la première en 2017 et pour la seconde en 2019, par voie de renonciation de la part de l'ensemble des bénéficiaires et de restitution des actifs fiduciaires aux entités concernées.

## Engagements réciproques

---

Abandons de créances conditionnelles résiduelles : 7 477 547.29 euros.

### Abandon de créances avec Eolane Montceau (Société en liquidation judiciaire)

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 000 000 €.  
Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2015 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 700 000 €.  
Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 600 000 €.  
Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Suite à la liquidation judiciaire de Eolane Montceau, l'ensemble de ces engagements sont caducs.

### Abandon de créances avec Eolane Maroc

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2012, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 30 000 €.  
Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2013 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 600 000 €.  
Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2020, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 597 547.29 €.  
Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2021 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

### Abandon de créance avec Eolane Angers

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 250 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

### **Impôts sur les bénéficiaires – Intégration fiscale**

---

La société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe FINANCIERE DE L'OMBREE au 8 boulevard Détriché 49000 Angers.

Pour l'exercice 2023, la société a comptabilisé une charge d'impôt de 3 392 110 €.

### **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés**

---

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet du 01 janvier 2021 :  
La société mère pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

### **Parties liées**

---

Nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été effectuées avec des sociétés sous contrôle exclusif.

### **Evénements postérieurs à la clôture**

---

Le 9 janvier 2024, la société MTCM a démissionné de ses fonctions de Président et membre du Directoire de FINANCIERE DE L'OMBREE.

Le 7 février 2024, l'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Olivier Clément Président du Directoire de FINANCIERE DE L'OMBREE.

Dans l'optique d'accompagner ses clients au plus près de leurs marchés et de bénéficier d'un approvisionnement optimisé en composants électroniques compte tenu de la proximité géographique avec les fabricants d'Asie du Sud-Est, le Groupe s'est doté d'une nouvelle usine dans l'état de Penang, en Malaisie.

### **Continuité d'exploitation**

---

La Société reste confiante dans sa capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizé. Sur cette base, la direction de la Société estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2023 reste appropriée.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe**

---

La Société infléchit son plan stratégique afin de construire une base de rentabilité et d'excellence opérationnelle en amont de toute démarche de croissance externe potentielle.

La direction de la Société et du Groupe reste confiante dans sa capacité à délivrer sur 2024 une amélioration de la profitabilité en France dans un contexte de marché encore contraignant.

### **Incidence de la guerre en Ukraine**

---

Le contexte géopolitique actuel n'a pas d'incidence directe sur l'entreprise qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.